

(19)



(11)

**EP 2 546 564 A1**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**16.01.2013 Bulletin 2013/03**

(51) Int Cl.:  
**F21S 8/02** (2006.01)      **F21V 21/04** (2006.01)  
**F21V 25/00** (2006.01)      **F21V 25/12** (2006.01)  
**F21V 15/02** (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **12174315.7**

(22) Date de dépôt: **29.06.2012**

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**  
 Etats d'extension désignés:  
**BA ME**

(72) Inventeurs:  
 • **Cherdo, Pascal**  
**78650 Beynes (FR)**  
 • **Rodriguez, Manuel**  
**94100 Saint Maur des Fosses (FR)**

(30) Priorité: **15.07.2011 FR 1156464**

(74) Mandataire: **Radault, Gabrielle et al**  
**Cabinet Jolly**  
**38, avenue Hoche**  
**75008 Paris (FR)**

(71) Demandeur: **Hellermannityton**  
**78190 Trappes (FR)**

(54) **Dispositif de coiffage de lampe pour plafond**

(57) Un dispositif de coiffage (1) pour lampe de plafond comportant une pluralité de branches (2) pour coiffer la lampe, et des moyens de fixation (4, 5, 6) d'au moins

une des branches de ladite pluralité de branches au reste du dispositif de coiffage. Un kit permettant de former ce dispositif de coiffage et un procédé de montage de ce dispositif de coiffage.

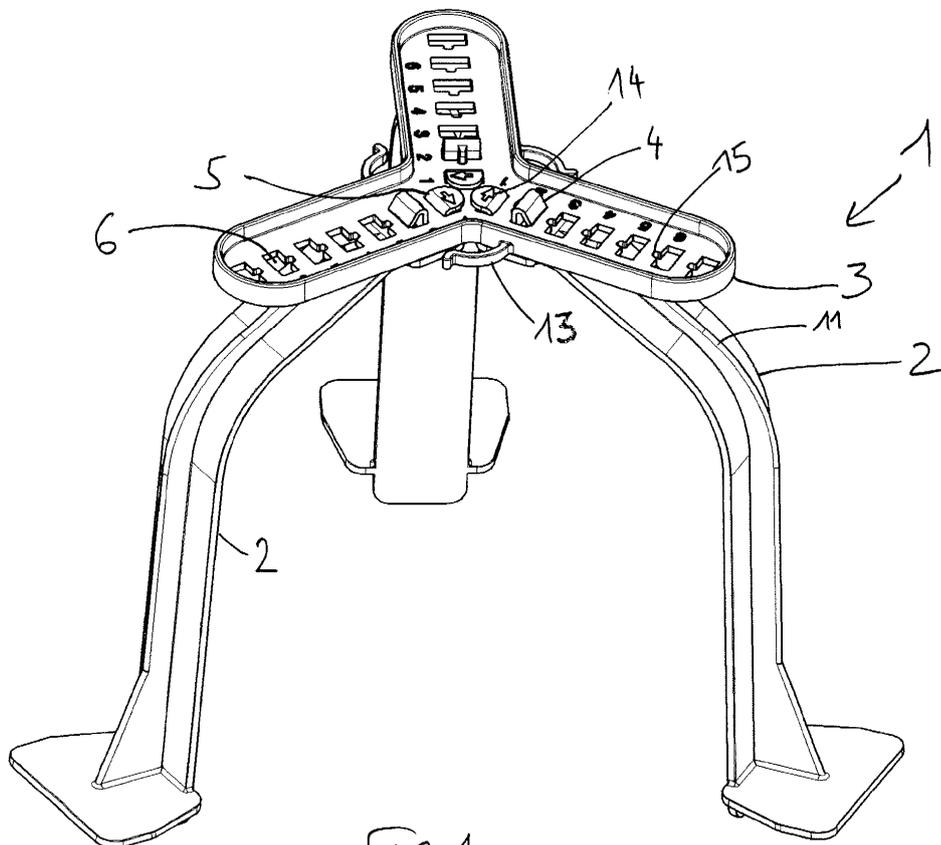


FIG. 1

**EP 2 546 564 A1**

## Description

- 5 **[0001]** L'invention concerne le coiffage de lampe pour plafond, et en particulier un dispositif de coiffage à branche pour lampe de type spot de plafond, notamment de type spot industriel de plafond. Ce dispositif de coiffage est apte à être monté dans un plafond.
- [0002]** Pour les lampes de petite taille, de l'ordre de 5 à 10 cm de diamètre, on connaît des dispositifs de coiffage de lampe comprenant des branches écartées l'une de l'autre pour en particulier isoler thermiquement la lampe d'une couche de matière isolante de type bande ou nappe disposée dans le plénum ou l'épaisseur du plafond. L'écartement des branches facilite notamment le montage et la dispersion de la chaleur émise par la lampe.
- 10 **[0003]** Il existe un besoin pour un dispositif de coiffage permettant un stockage et/ou un transport plus compact(s).
- [0004]** Il est proposé un dispositif de coiffage de lampe de plafond, ce dispositif comprenant une pluralité de branches pour coiffer la lampe, dans lequel le dispositif de coiffage comporte des moyens de fixation d'au moins une des branches (dite branche fixable) de ladite pluralité de branches au moins une autre branche de la pluralité de branches du dispositif de coiffage.
- 15 **[0005]** Avantageusement, les moyens de fixation sont agencés pour une fixation par clipsage.
- [0006]** La branche fixable peut avantageusement être conformée pour reposer sur une couche basse de plafond lorsque le dispositif assemblé est installé sur cette couche basse. Par « installé », on entend disposé de façon à venir coiffer une lampe, selon des conditions normales d'utilisation.
- [0007]** Par exemple, la branche fixable peut s'étendre entre une première extrémité coopérant avec au moins une partie des (et/ou intégrant au moins une partie des) moyens de fixation, dite extrémité de fixation, et une deuxième extrémité dite extrémité support.
- 20 **[0008]** La fixation de la (ou les) branche fixable à au moins une autre branche peut être directe, à savoir que la branche fixable est alors clipsée directement sur une ou plusieurs autres branches, ou non. Dans le cas d'une fixation indirecte, on pourra par exemple prévoir une pièce support à laquelle la ou les branche(s) fixable(s) est/sont clipsée(s).
- 25 **[0009]** Ainsi, le dispositif de coiffage n'est pas formé d'une seule pièce. Il est possible de monter ce dispositif en fixant une ou des branches. Ceci peut permettre un stockage plus compact que dans l'art antérieur dans lequel les dispositifs de coiffage sont au mieux empilés les uns dans les autres.
- [0010]** Avant montage, le dispositif de coiffage peut être stocké, transporté, commercialisé, etc. sous forme de kit.
- [0011]** Les moyens de fixation peuvent permettre une fixation amovible ou inamovible. Des moyens de fixation amovible permettent un retrait de la ou les branche(s) du dispositif de coiffage, ainsi qu'une réinstallation. En revanche, lorsque le dispositif comporte des moyens de fixation inamovible, la branche reste en place une fois installée sur le dispositif de coiffage.
- 30 **[0012]** Les moyens de fixation peuvent permettre une fixation ajustable ou non. Des moyens de fixation ajustable permettent de déplacer la branche par rapport au reste du dispositif de coiffage. On peut ainsi adapter les dimensions du dispositif de coiffage aux dimensions de la lampe et de l'épaisseur de plafond.
- 35 **[0013]** Le clipsage permet de concilier facilité de construction du dispositif de coiffage et solidité du dispositif construit. En particulier, cette opération de clipsage peut intervenir lors de l'installation du dispositif de coiffage dans le système de plafond, plutôt qu'en usine. Les différentes pièces du dispositif de coiffage peuvent ainsi être transportées et vendues sous forme de kit.
- 40 **[0014]** Les moyens de fixation, par exemple des moyens de clipsage, peuvent par exemple comprendre un ou plusieurs évidements définis dans le dispositif de coiffage et une patte de clipsage formant une protubérance par rapport au reste de la branche du dispositif de coiffage, cette patte de clipsage étant conformée pour être insérée en clipsage dans cet évidement.
- [0015]** Avantageusement, les moyens de fixation peuvent en outre comprendre une patte de verrouillage apte à être insérée dans un autre évidement du dispositif de coiffage.
- 45 **[0016]** Les moyens de fixations peuvent être montés sur ou définis par cette au moins une branche et/ou par le reste du dispositif de coiffage.
- [0017]** Avantageusement, le dispositif de coiffage peut comprendre, outre la pluralité de branches, un (ou plusieurs) élément support, cet élément étant agencé de façon à coopérer cette au moins une branche. Ainsi, on peut fixer une ou des branche(s) du dispositif de coiffage à cet élément support, lequel peut avantageusement avoir une forme adaptée pour supporter une nappe de fibre isolante.
- 50 **[0018]** L'invention n'est en rien limitée à la présence d'un élément support. On peut par exemple prévoir un dispositif de coiffage dont les branches ont des extrémités agencées coopérer les unes avec les autres, de façon à permettre une fixation d'une ou plusieurs des branches au reste du dispositif.
- 55 **[0019]** Avantageusement et de façon non limitative, pour au moins une branche fixable, les moyens de fixations sont agencés de façon à définir plusieurs positions de fixation de cette au moins une branche. Ceci peut permettre ainsi une adaptation des dimensions de dispositif de coiffage aux dimensions de la lampe à laquelle ce dispositif est destiné.
- [0020]** Par exemple, c'est la branche fixable qui peut définir plusieurs moyens de prise à un même emplacement de

l'élément support, par exemple une série de pattes de clipsage aptes à être insérées dans un évidement de l'élément support.

**[0021]** Selon un autre exemple, pour au moins une branche fixable à l'élément support, l'élément support est agencé de façon à définir plusieurs positions de fixation de cette au moins une branche respective. Ainsi, il est possible de disposer la ou les branches fixables à plusieurs emplacements de l'élément support.

**[0022]** Pour chaque branche fixable, l'élément support peut définir un jeu d'au moins une position de fixation, et pour au moins une de ces branches fixables, le jeu de position correspondant peut comprendre une pluralité de positions. Par exemple, l'élément support peut définir une seule position pour l'une des branches, et plusieurs positions pour l'autre des branches.

**[0023]** Avantagement et de façon non limitative, pour au moins une branche fixable, le jeu de position correspondant à cette branche s'étend suivant un axe sensiblement radial. Ainsi, on peut disposer les branches de façon à former un dispositif de coiffage plus ou moins resserré.

**[0024]** Par exemple, l'élément support peut comprendre des parties s'étendant longitudinalement à partir d'un centre, chaque partie correspondant à une branche, et chaque partie définissant un ensemble de positions pour cette branche le long de cette partie.

**[0025]** Dans un autre mode de réalisation, l'élément support peut avoir une forme de H, les segments parallèles de ce H définissant un ensemble de positions pour deux couples respectifs de branches.

**[0026]** Avantagement et de façon non limitative, l'élément support et/ou la ou les branche(s) fixeable(s) peu(ven)t comporter un marquage des différentes positions définies. Ceci peut permettre aux utilisateurs de trouver facilement la position correspondant à un type de lampe donné.

**[0027]** Le dispositif de coiffage peut être monté, par exemple encastré, dans un système de faux plafond de type à dalles ou à plaques, et/ou ossatures (suspendu ou fixé par un autre moyen), mais l'invention n'est pas limitée à une application aux systèmes de faux plafond. On pourrait par exemple prévoir le montage du dispositif de coiffage dans un plafond classique, par exemple à poutres, dans l'épaisseur du plafond. Le plafond comporte une couche basse, par exemple un ensemble de dalles reposant sur une ossature support ou de Placoplatre, cette couche basse étant disposée de façon à aménager un espace interne susceptible de recevoir de la matière isolante sous forme de nappe, et/ou autre.

**[0028]** L'invention n'est par ailleurs en rien limitée par le type de faux plafond dans lequel le dispositif de coiffage peut être installé.

**[0029]** L'invention pourra trouver notamment des applications dans les plafonds et faux plafonds d'usine, de bureaux, d'habitation, de parties communes d'immeubles ou autres.

**[0030]** La lampe est montée, par exemple encastrée ou non, dans le plafond.

**[0031]** Le dispositif de coiffage peut être monté encastré dans le plafond en l'enfonçant (depuis le dessous vers le dessus), après assemblage, dans un orifice de la couche basse du plafond correspondant à un emplacement de lampe. Le dispositif de coiffage peut alternativement être posé par en-dessus sur la couche basse du plafond. Dans le premier cas, il peut être intéressant de prévoir aux extrémités des branches des plaquettes externes destinées à venir s'enfoncer dans l'épaisseur du rebord de l'orifice de la couche basse du plafond.

**[0032]** Le dispositif de coiffage peut éventuellement être monté sur une plaque apte à supporter la lampe coiffée et à reposer sur un système de plafond de façon à transmettre sa propre charge et la charge de la lampe à une structure porteuse du système de plafond. Une telle plaque est décrite dans la demande de brevet FR1156161. Dans ce cas, on défait les plaquettes externes, et les branches viennent simplement reposer en butée contre le rebord de l'orifice de la plaque correspondant à l'emplacement de la lampe.

**[0033]** Il est également proposé un plafond comportant au moins un dispositif de coiffage de lampe tel que décrit ci-dessus. Ce plafond peut par exemple comprendre un système de faux-plafond avec des éléments classiques de faux plafond, comme par exemple une ossature, par exemple à longerons, des dalles ou plaques de faux plafond, des éléments pour suspendre l'ossature, des lampes encastrables, et/ou autre.

**[0034]** Il est en outre proposé un kit destiné à former après assemblage un dispositif de coiffage pour lampe de plafond, ce kit comprenant au moins une branche pour coiffer la lampe, et définissant des moyens de fixation de cette au moins une branche à au moins une autre branche de la pluralité de branches du dispositif de coiffage, par exemple des moyens de clipsage. Lorsque le dispositif de coiffage est monté et installé sur une couche basse de plafond, les branches reposent sur cette couche basse.

**[0035]** Avantagement et de façon non limitative, le kit peut en outre comprendre au moins un élément support apte à être solidarisé à cette au moins une branche.

**[0036]** Avantagement et de façon non limitative, le kit peut comprendre un premier jeu d'au moins une branche d'un premier type et un deuxième jeu d'au moins une branche d'un deuxième type. Les branches du premier type ont une forme différente de cette des branches du deuxième type.

**[0037]** Par exemple, les branches du premier jeu peuvent avoir une première longueur, et les branches du deuxième jeu peuvent avoir une deuxième longueur supérieure à la première longueur. Un tel kit permet ainsi d'obtenir des dispositifs de coiffage ayant une première hauteur ou une deuxième hauteur.

**[0038]** Ceci permet une meilleure adaptation encore aux dimensions de la lampe.

**[0039]** On peut bien sur prévoir plus de deux longueurs de branches, par exemple trois, quatre longueurs de branches, ou même davantage. Alternativement, on peut aussi ne prévoir qu'une seule longueur de branche.

**[0040]** Selon un autre exemple, les branches du premier et deuxième type peuvent être de conceptions différentes.

5 Par « de conceptions différentes », on entend que la forme des branches du deuxième type n'est pas obtenue par homothétie à partir de la forme des branches du premier type. Par exemple, les branches du premier type peuvent être conçues de façon à s'étendre suivant une direction oblique par rapport à la verticale lorsque le dispositif de coiffage résultant est installé dans un plafond horizontal, tandis que les branches du deuxième type peuvent être conçues de façon à s'étendre suivant la direction verticale lorsque le dispositif de coiffage obtenu avec ces branches du deuxième type est installé dans un plafond horizontal. Selon un autre exemple, ces deux types de branches sont conçues pour s'étendre suivant deux directions obliques différentes après installation.

**[0041]** Avantageusement et de façon non limitative, le kit peut en outre comprendre au moins un élément de support d'un premier type, et au moins un élément de support d'un deuxième type, l'élément de support du premier type étant de forme différente de celle de l'élément de support du deuxième type.

15 **[0042]** Par exemple, l'élément de support du deuxième type a des dimensions supérieures à celles de l'élément de support du deuxième type.

**[0043]** Avantageusement et de façon non limitative, les éléments de support du premier et deuxième type sont de conceptions différentes. Par « de conceptions différentes », on entend que la forme de l'élément de support du deuxième type n'est pas obtenue par homothétie à partir de la forme de l'élément de support du premier type. Par exemple, l'élément de support du premier type peut avoir une forme en étoile avec des parties s'étendant à partir d'un centre, tandis que l'élément de support du deuxième type peut avoir une forme en H. L'élément de support du premier type est alors particulièrement adapté aux lampes ayant une section relativement centrée, par exemple des lampes rondes ou carrées, tandis que l'élément de support du deuxième type peut être adapté aux lampes volumineuses ou s'étendant suivant une direction longitudinale, par exemple des lampes de forme générale rectangulaires ou elliptiques.

20 **[0044]** Il est en outre proposé un procédé de montage d'un dispositif de coiffage de lampe pour plafond, comportant une étape de fixation, par exemple par clipsage, d'au moins une branche conformée pour coiffer au moins partiellement la lampe au reste du dispositif de coiffage. Cette branche a une extrémité reposant sur la couche basse de plafond lorsque le dispositif de coiffage est installé sur cette couche basse.

**[0045]** Les branches du dispositif de coiffage peuvent former un ensemble formant une structure de coiffage et/ou définissant une enveloppe de coiffage permettant de protéger la lampe d'une nappe de matière isolante et de matière projetée, par exemple sous forme de flocons.

25 **[0046]** L'invention peut trouver une application particulièrement intéressante dans le coiffage des lampes de relativement grandes dimensions, par exemple de 10 à 40 centimètres de diamètre, mais elle n'est en rien limitée à ce type de lampe.

30 **[0047]** Dans la présente demande, les termes « haut », « bas », « dessus », « dessous », « vertical », « horizontale », etc. sont à prendre selon le sens commun (c'est-à-dire que le vecteur gravité est suivant la direction verticale, depuis le haut vers le bas), pour un dispositif de coiffage installé selon des conditions normales d'utilisation, sur une couche de plafond horizontale. Mais bien entendu, le dispositif de coiffage est susceptible d'être orienté différemment, en particulier avant son installation dans le système de plafond.

35 **[0048]** L'invention sera mieux comprise en référence aux figures annexées et données à titre d'exemples, dans lesquelles :

- La figure 1 est une vue en perspective d'un exemple de dispositif de coiffage de lampe selon un mode de réalisation de l'invention,
- 45 - La figure 2 montre un exemple d'élément support pour un dispositif de coiffage selon un mode de réalisation de l'invention,
- La figure 3 montre deux exemples de branches pour un dispositif de coiffage selon un mode de réalisation de l'invention,
- La figure 4 montre un exemple de dispositif de coiffage selon un mode de réalisation de l'invention.

50 **[0049]** Des références identiques peuvent désigner des éléments identiques ou similaires d'une figure à l'autre.

**[0050]** En référence à la figure 1 le dispositif de coiffage 1 comprend trois branches 2 et un élément support 3.

**[0051]** L'élément support définit des évidements 6 formant des moyens de fixation aux branches 2.

**[0052]** Les branches 2 comprennent aussi des moyens de fixation à l'élément support 3, ici une patte de verrouillage 4 et une patte de clipsage 5 aptes à s'insérer dans deux évidements 6 adjacents de l'élément support 3.

55 **[0053]** Dans ce mode de réalisation, les pattes de verrouillage 4 comportent une petite nervure (peu visible sur la figure 1) destinée à être en partie reçue dans une rainure 15 d'un évidement 6. Cette petite nervure permet de renforcer mécaniquement la patte 4.

## EP 2 546 564 A1

**[0054]** Pour monter une branche 2 sur le reste du dispositif de coiffage 1, on incline la branche 2 de façon à pouvoir glisser la patte de clipsage 5 dans un évidement 6 de l'élément support 3, puis, une fois la patte 5 insérée dans cet évidement 6, on bascule la branche 2 de façon à introduire la patte de verrouillage 4 dans un évidement adjacent, clipsant ainsi la branche 2 au reste du dispositif de coiffage 1.

**[0055]** Ainsi, ce dispositif de coiffage peut être transporté et/ou stocké à l'état démonté, puis assemblé préalablement ou lors de l'installation dans le plafond, par exemple un système de faux plafond.

**[0056]** En référence à la figure 2, l'élément support 3, à forme générale en étoile, comporte trois parties ou branches support 7 pour soutenir une nappe de matière isolante. Chaque branche support 7 définit un ensemble d'emplacements 6 pour une branche de coiffage respective 2.

**[0057]** Chaque branche support 7 comporte ainsi sept évidements 6, chaque couple de deux évidements adjacents constituant un emplacement pour une branche de coiffage 2.

**[0058]** L'élément support 3 comporte en outre un marquage 8 pour permettre à la personne montant le dispositif de coiffage de choisir facilement les emplacements dans lesquels encastrer les branches en fonction des dimensions de la lampe à coiffer. Les pattes de clipsage 5 sont marquées avec une flèche 14 (figure 1) pour indiquer à l'utilisateur le repère à prendre en compte.

**[0059]** L'élément support 3 comporte en outre des pattes de maintien 13 pour maintenir des fils électriques d'alimentation de la lampe coiffée.

**[0060]** En référence à la figure 3, une branche d'un premier type 2a et une branche d'un deuxième type 2b sont représentées. La branche 2a a une longueur bien moindre que celle de la branche 2b. Par exemple, la branche 2a a une hauteur  $H_a$  de 150 millimètres, tandis que la branche 2b a une hauteur  $H_b$  de 240 millimètres.

**[0061]** En revanche, ces branches sont agencées avec des moyens de fixation 4a, 4b, 5a, 5b de mêmes dimensions d'une branche à l'autre. Ces moyens de fixation 4a, 4b, 5a, 5b sont destinés à être encastrés dans deux évidements 6 respectifs de l'élément support 3, et sont disposés à une des extrémités de la branche respective 2a, 2b, dite extrémité de fixation.

**[0062]** Les pattes 4a, 4b comportent des petites nervures de renfort 16a, 16b, destinées à être en partie reçues dans une rainure 15 d'un élément support.

**[0063]** Lorsque le dispositif de coiffage est installé dans le plafond, chaque branche 2a ou 2b vient s'appuyer par son extrémité opposée à l'extrémité de fixation, dite extrémité support, sur la couche basse de plafond, et plus précisément sur le rebord de l'orifice de la couche basse de plafond, les plaques 10a, 10b venant en butée contre la couche basse de plafond.

**[0064]** La branche 2a ou 2b comporte en outre une plaquette externe 9a, 9b destinée à venir s'enfoncer dans l'épaisseur du rebord de l'orifice de la couche basse de plafond dans laquelle le dispositif de coiffage est destiné à être installé. Cette plaquette externe 9a, 9b permet ainsi de stabiliser l'installation.

**[0065]** L'utilisateur peut souhaiter disposer une plaque support reposant sur une structure porteuse du plafond, afin d'éviter de faire porter le poids de la lampe et du dispositif de coiffage à des éléments fragiles de la couche basse de plafond, comme par exemple une dalle de faux-plafond. Les branches 2a, 2b sont conformées avec des points de rupture (non visibles sur la figure 3) permettant de séparer facilement les plaquettes 9a, 9b du reste des branches. Ces plaquettes 9a, 9b sont ainsi sécables. Avant de disposer le dispositif de coiffage sur la plaque support, l'utilisateur retire les plaquettes 9a, 9b. Une fois installé, le dispositif de coiffage vient reposer en butée contre le rebord d'un orifice de la plaque support, les plaques 10a, 12a, 10b, 12b venant en butée contre ce rebord. Les branches 2a, 2b s'étendant longitudinalement suivant une direction oblique par rapport à la plaque support, le poids supporté par le dispositif de coiffage vient caler ces branches 2a, 2b contre le rebord de l'orifice de la plaque support.

**[0066]** Les branches 2a, 2b comportent en outre des nervures 11 (figure 1), 11a, 11b. Ces nervures permettent de rigidifier les branches. Les branches peuvent ainsi allier légèreté et résistance à la compression.

**[0067]** Ainsi on peut jouer sur la longueur des branches en choisissant des branches du type de la branche 2a ou du type de la branche 2b, et on peut également jouer sur le positionnement des branches en choisissant l'un parmi les six emplacements définis sur l'élément support 3.

**[0068]** Le tableau ci-dessous donne le diamètre de lampe adapté en fonction du repère choisi parmi les six repères 8 de l'élément de support 3, et en fonction du type de branche choisi parmi les branches 2a, 2b.

repère	Hauteur : 150 mm (branche 2a)	Hauteur : 240 mm (branche 2b)
1	Diamètre : 170 mm	Diamètre : 210 mm
2	Diamètre : 190 mm	Diamètre : 230 mm
3	Diamètre : 210 mm	Diamètre : 250 mm
4	Diamètre : 230 mm	Diamètre : 270 mm

## EP 2 546 564 A1

(suite)

repère	Hauteur : 150 mm (branche 2a)	Hauteur : 240 mm (branche 2b)
5	Diamètre : 250 mm	Diamètre : 290 mm
6	Diamètre : 270 mm	Diamètre : 310 mm

**[0069]** La figure 4 montre un autre exemple de dispositif de coiffage 21. Ce dispositif de coiffage comprend les branches 2 de même conception que celles des figures 1 et 3, et un autre type d'élément support 23.

**[0070]** L'élément support 23 est de conception différente de l'élément support en étoile 3 des figures précédentes.

**[0071]** L'élément support 23 a ainsi une forme générale en H, les deux branches parallèles du H définissant un ensemble d'emplacements pour les deux couples respectifs de branches 2. La barre du milieu du H est relativement étendue, ce qui permet ainsi de coiffer des lampes de dimensions plus élevées ou des lampes s'étendant suivant une direction longitudinale. On peut aussi prévoir de disposer plusieurs dispositifs de coiffage 21 avec des éléments support à forme de H côte à côte, de façon à former une cage de coiffage avec une enveloppe à forme de tunnel, pour coiffer des lampes de type tube par exemple, notamment des néons.

**[0072]** L'invention n'est pas limitée aux exemples d'éléments supports donnés ici à titre d'exemple. L'élément support pourrait alternativement être de forme carrée (par exemple une plaque carrée, avec ou sans évidements), rectangulaire, hexagonale ou autre...

**[0073]** Un kit comprenant des branches 2a, 2b et des éléments supports 3, 23 peut ainsi permettre de réaliser une vaste gamme de dispositifs de coiffage. Il est en effet possible de s'adapter aux dimensions de la lampe et/ou à la hauteur de l'épaisseur de plafond en jouant notamment sur le type de branches, le type d'éléments support, et les emplacements de fixation des branches au éléments support.

**[0074]** Ce kit peut être vendu dans le commerce, avec seulement l'un des types de branches et/ou d'élément support, ou bien plusieurs types de branches et/ou d'éléments support.

### Revendications

1. Kit destiné à former après assemblage un dispositif de coiffage (1) pour lampe de plafond, ledit kit comprenant une pluralité de branches (2) pour coiffer la lampe, dans lequel ledit kit comporte des moyens de clipsage (4, 5, 6) d'au moins une branche de ladite pluralité de branches, dite branche fixable, à au moins une autre branche parmi la pluralité de branches, ladite branche fixable étant conformée pour reposer sur une couche basse de plafond lorsque le dispositif de coiffage assemblé est installé sur ladite couche de plafond.

2. Kit selon la revendication 1, dans lequel, pour au moins une branche (2), ladite branche est agencée pour venir en butée contre un bord d'un orifice de la couche bases de plafond correspondant à l'emplacement de la lampe, lorsque le dispositif de coiffage assemblé est installé sur ladite couche de plafond.

3. Kit selon l'une des revendications 1 ou 2, dans lequel, pour au moins une branche (2), ladite branche comprend au moins une plaquette (9a, 9b) destinée à venir s'enfoncer dans l'épaisseur du rebord de l'orifice de la couche basse du plafond.

4. Kit selon la revendication 3, dans lequel, pour au moins une branche (2), ladite branche définit au moins un point de rupture, sécable à la main ou à l'aide d'un outil simple, permettant de séparer facilement la plaquette (9a, 9b) du reste de ladite branche.

5. Kit selon l'une des revendications 1 à 4, dans lequel, pour au moins une branche fixable (2) au reste du dispositif de coiffage, les moyens de clipsage sont agencés de façon à définir plusieurs positions de fixation de ladite au moins une branche.

6. Kit selon la revendication 5, dans lequel ladite au moins une branche (2) et/ou le reste du dispositif de coiffage (3, 23) comporte un marquage (8) d'au moins une desdites positions de fixation.

7. Kit selon l'une des revendications 1 à 6, dans lequel ladite au moins branche fixable comprend un premier jeu d'au moins une branche d'un premier type (2a) et un deuxième jeu d'au moins une branche d'un deuxième type (2b) de forme différente de celle dudit au moins une branche du premier type.

## EP 2 546 564 A1

8. Kit selon l'une des revendications 1 à 7, comprenant en outre au moins un élément support (3) agencé de façon à coopérer avec au moins une branche (2).
- 5 9. Kit selon la revendication 8, dans lequel ledit au moins un élément support comprend au moins un élément support d'un premier type (3) et au moins un élément de support d'un deuxième type (23) de forme différente de celle dudit au moins un élément de support du premier type.
- 10 10. Kit selon l'une des revendications 1 à 9, dans lequel les moyens de clipsage comprennent au moins un évidement (6) défini dans le dispositif de coiffage et une patte de clipsage (5) formant une protubérance par rapport au reste de la branche fixable, ladite patte de clipsage étant conformée pour être insérée en clipsage dans cet évidement.
11. Kit selon la revendication 10, dans lequel les moyens de clipsage comprennent en outre une patte de verrouillage (4) apte à être insérée dans un autre évidement (6) du dispositif de coiffage.
- 15 12. Procédé de montage d'un dispositif de coiffage (1) de lampe de plafond, comprenant une étape de clipsage d'au moins une branche (2) conformée pour coiffer au moins partiellement la lampe, à au moins une autre branche du dispositif de coiffage, ladite branche étant conformée pour reposer sur une couche basse de plafond lorsque le dispositif de coiffage est monté sur ladite couche de plafond.
- 20 13. Dispositif de coiffage (1) de lampe de plafond, ledit dispositif comprenant une pluralité de branches (2) pour coiffer la lampe, dans lequel le dispositif de coiffage comporte des moyens de clipsage (4, 5, 6) d'au moins une des branches de ladite pluralité de branches à au moins une autre branche de ladite pluralité de branches, ladite branche étant conformée pour reposer sur une couche basse de plafond lorsque le dispositif de coiffage est installé sur ladite couche de plafond.
- 25 14. Dispositif de coiffage selon la revendication 13, agencé de sorte que lorsque ledit dispositif est installé sur une couche basse de plafond, au moins une branche s'étend longitudinalement suivant une direction oblique par rapport à ladite couche basse de plafond.
- 30 15. Plafond comportant au moins un dispositif de coiffage de lampe selon la revendication 14.

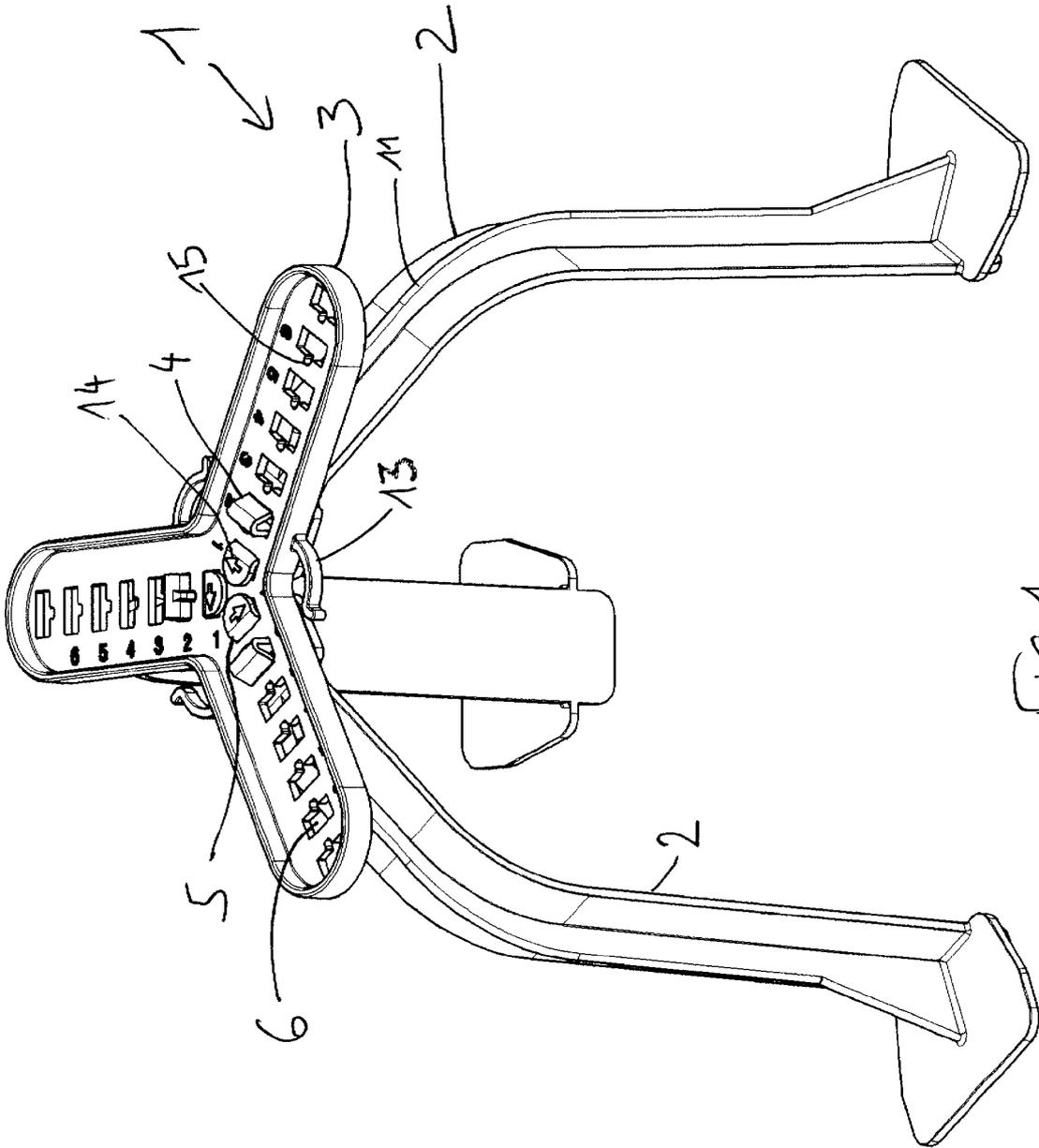
35

40

45

50

55



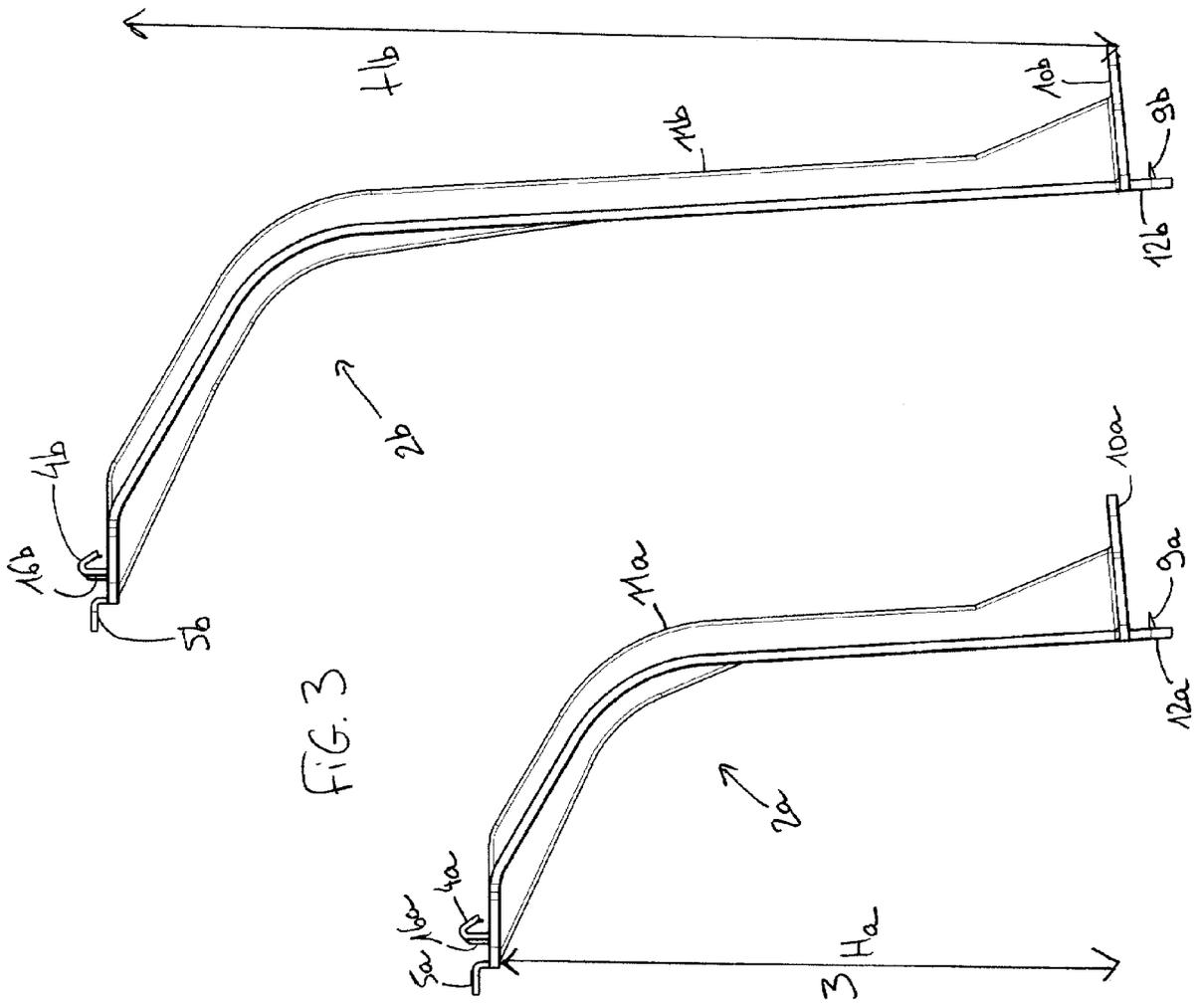


FIG. 3

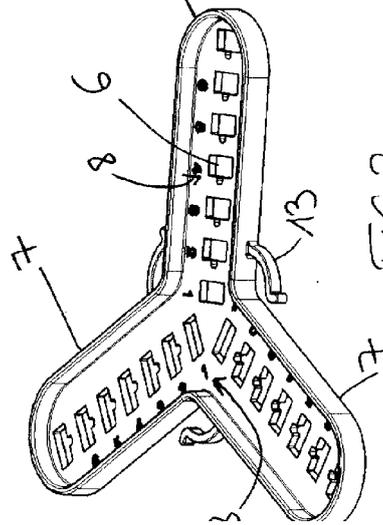


FIG. 2

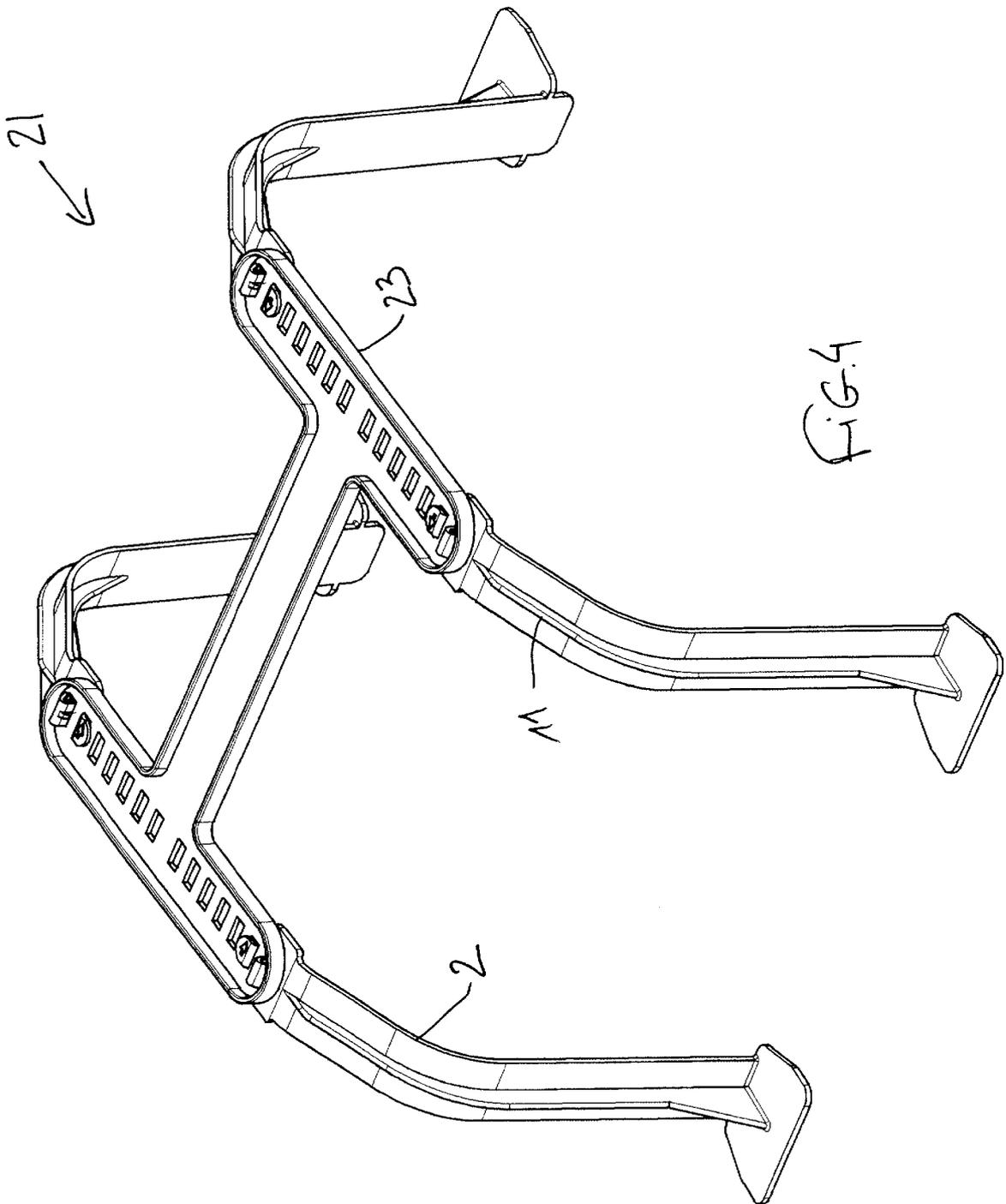


FIG. 4



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 12 17 4315

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	DE 103 35 515 A1 (VOLK NORBERT [DE]) 17 février 2005 (2005-02-17)	1,12-15	INV. F21S8/02 F21V21/04 F21V25/00  ADD. F21V25/12 F21V15/02
Y	* alinéa [0013] * * figures 1,2 *	2,3	
	-----		
X	EP 0 427 498 A2 (ROTAFLEX LTD [GB] CONCORD LIGHTING LTD [GB]) 15 mai 1991 (1991-05-15) * colonne 3, ligne 47 - colonne 4, ligne 10 * * colonne 4, ligne 30 - ligne 45 * * figures 9,10,14,15,16 *	1,2,8, 10,12-15	
	-----		
Y	EP 2 031 723 A1 (ELPROTHOM GMBH & CO KG [DE]) 4 mars 2009 (2009-03-04) * alinéa [0019] - alinéa [0021] * * figures 1,2 *	2,3	
	-----		
X	DE 43 24 057 A1 (KAISER GMBH & CO KG [DE]) 19 janvier 1995 (1995-01-19) * colonne 6, ligne 23 - ligne 43 * * colonne 7, ligne 26 - ligne 52 * * figures 1,2 *	1,5	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
	-----		F21S F21V
3 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche <b>La Haye</b>		Date d'achèvement de la recherche <b>30 août 2012</b>	Examineur <b>Prévot, Eric</b>
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 17 4315

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

30-08-2012

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 10335515	A1	17-02-2005	AUCUN	
-----				
EP 0427498	A2	15-05-1991	DE 69019468 D1	22-06-1995
			DE 69019468 T2	04-01-1996
			EP 0427498 A2	15-05-1991
			GB 2237867 A	15-05-1991
-----				
EP 2031723	A1	04-03-2009	AT 498229 T	15-02-2011
			EP 2031723 A1	04-03-2009
-----				
DE 4324057	A1	19-01-1995	AUCUN	
-----				

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- FR 1156161 [0032]